

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Le mois passé j'ai interpellé le Collège quant à un éventuel manque de personnel à la suite du non-remplacement des absents dans les crèches communales. Le Collège a alors voulu être rassurant en indiquant qu'il n'y avait aucun problème de ce type. Cependant, j'apprends récemment que des contrats de remplacement pour la crèche "Les Lilas", située à Cureghem, n'ont pas été renouvelés alors que les remplacées ne sont pas revenues. Les conséquences sont importantes, charge de travail pénible pour le personnel présent et fermeture de la section des grands pendant quelques jours. Ainsi, les parents ont dû être forcés de garder leur enfant, ce qui est extrêmement compliqué à gérer.

Cette situation est inacceptable. Tant pour le personnel, pour les enfants que pour les parents. La garde des enfants en milieu de la petite enfance doit être garantie, et ce de la meilleure des manières. Rappelons que les puéricultrices doivent s'occuper de bébés à partir de 4 mois. La moindre inattention à cause d'une charge de travail trop importante peut entraîner directement des conséquences dramatiques.

Mes questions sont les suivantes, pourquoi ne pas avoir prolongé les contrats de remplacement ? Le Collège s'engage-t-il à rapidement trouver une solution tant pour soulager la charge de travail du personnel que pour assurer la garde de tous les enfants dans la crèche ?

Monsieur l'Echevin WILMART donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen WILMART geeft lezing van het volgende antwoord:

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour vos questions relatives au manque de puéricultrices à la crèche « Les Lilas ».

Le service « Crèches » a bien transmis au « GRH » toutes les demandes de remplacements pour les agents absents de longue durée. A ce jour, ceux-ci ont toujours été acceptés par le comité de suivi.

Le souci vient essentiellement des maladies de courte durée, personnes que nous ne pouvons remplacer, en effet la semaine dernière plusieurs puéricultrices ont rentré un certificat d'une semaine ce qui a eu pour conséquence, la fermeture d'une section pendant quelques jours.

De plus, il est important de savoir que les puéricultrices statutaires mises en congé de maternité ne peuvent être remplacées, et ce afin d'éviter le paiement de 2 rémunérations. C'est le cas d'une collaboratrice travaillant à la crèche « Les Lilas ».

À la suite de ces différentes problématiques, le service s'est immédiatement penché sur le sujet et ce, afin de trouver des solutions en interne. La crèche « Les Lilas » dispose à nouveau à ce jour de 12 puéricultrices pour assurer l'encadrement des 46 enfants.

De plus, pour votre information, par rapport à la charge de travail du personnel, la norme « ONE » est d'une puéricultrice pour sept enfants, à la crèche « Les Lilas » ainsi que dans toutes les autres crèches communales, le Collège a décidé dans un souci constant d'un

accueil de grande qualité, de mettre à disposition une puéricultrice pour quatre enfants. Nous avons dès lors un nombre plus que suffisant de collaboratrices travaillant au sein de nos crèches communales.

G. BORDONARO pense que lorsqu'il interpelle monsieur l'Echevin WILMART sur ce type de sujet, ce dernier sait bien justifier les choses en minimisant le problème. Lorsque des parents s'inquiètent et se mobilisent par rapport à une situation ne datant pas de quelques jours et lorsque la crèche est forcée de fermer une section entière, il pense que ce n'est pas le problème d'une seule puéricultrice. Il est difficilement acceptable de demander aux parents de garder leurs enfants car c'est extrêmement compliqué surtout en dernière minute. Il est étonné que l'on ne relève pas la question budgétaire, or il pense qu'il y a un problème budgétaire. Ce n'est pas un secret, il n'y a toujours pas de budget pour l'exercice 2022. Des contrats de remplacements ou devraient être faits mais ce n'est pas le cas. Dans la délibération concernant la crèche « les Petits Bateaux », il est question d'engager 6 agents ACS via « Actiris ». Quand les aura-t-on, c'est une autre question. La crèche « les Petits Bateaux » ne pourra pas fonctionner à plein régime dès le départ. De son point de vue, il y a un manque de puéricultrices dans nos crèches. C'est une bonne chose que la Commune ouvre des crèches mais il pense qu'il y a un problème structurel de manque de puéricultrices, ce qui force à fermer certaines sections. Il n'est pas rassuré de la réponse donnée par l'échevin mais espère toutefois qu'il y aura prochainement de nouveaux engagements. Quelle est la garantie que les crèches puissent fonctionner normalement à plein régime au plus vite, malgré les remplacements qui ne sont pas faits.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que monsieur l'échevin a été clair : tous les remplacements de longue durée ont été effectués. Si une personne est absente pendant une semaine, on ne va pas la remplacer. Il y a eu un problème ponctuel causé par plusieurs personnes malades de courte durée. Il est faux de dire que c'est un problème de budget.